

**Véronique Milande**

## Conserver-restaurer dans un bâtiment classé : contraintes et solutions. Le cas du musée national de Céramique à Sèvres

*Le musée national de Céramique, à Sèvres, est un des rares musées nationaux à avoir un atelier dédié à la restauration in situ. Le bâtiment, construit en 1876, est classé au titre des Monument Historiques avec les autres constructions du site consacré à la production de porcelaine (Manufacture nationale de Sèvres). Le service de restauration est installé dans les combles du musée. L'atelier est peu spacieux, peu lumineux et ses équipements ne sont pas réellement appropriés aux traitements appliqués, ni aux solvants utilisés. Cependant, sa présence au sein des collections est indispensable et aucun autre lieu plus approprié n'a pour l'instant été trouvé. De plus, il accueille des stagiaires en cours de formation à l'Institut national du Patrimoine et à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. Il faut donc sans cesse faire preuve de bon sens et trouver des solutions pour travailler dans des conditions de sécurité satisfaisantes.*

**Véronique MILANDE** est diplômée de la MST de Conservation-Restauration des Biens Culturels de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. Spécialisée en céramique, elle travaille depuis 2001 au musée national de Céramique à Sèvres, sous le statut de chef de travaux d'art, en tant que responsable du service de la conservation préventive et de la restauration. Elle a choisi de se consacrer à la conservation-restauration afin d'associer ses connaissances scientifiques (doctorat en pharmacie, université Paris V) à son intérêt pour l'histoire de l'art (diplôme d'études supérieures de l'École du Louvre). Depuis 2007, elle est membre du bureau exécutif d'ICOM-France et, depuis 2008, présidente de la FFCR.

[veronique.milande@culture.gouv.fr](mailto:veronique.milande@culture.gouv.fr)  
<http://www.sevrescitereceramique.fr/>

**Mots-clés :** équipement ; ergonomie ; formation ; hygiène ; laboratoire ; législation ; musée ; protection individuelle ; protection collective ; rapports humains ; stress

### Introduction

Le Décret n° 2009-1643 du 24 décembre 2009 portant création de l'Établissement public Sèvres - Cité de la céramique a été publié. Le titre de cette présentation devrait désormais être « Conserver-restaurer dans un bâtiment classé : contraintes et solutions. Le cas de Sèvres – Cité de la céramique ». Le texte dit : « Conformément à la décision du conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008, il s'agit de créer sur le site de Sèvres un ensemble unique réunissant la Manufacture nationale de Sèvres et le Musée national de la céramique sous la forme d'un établissement public administratif. Cette transformation statutaire permettra de créer un pôle international de la céramique et des arts du feu et de favoriser le développement conjoint des activités de production, de diffusion et d'enrichissement des collections. Le nouvel établissement, dont la mise en place effective interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2010, développera en priorité son action en faveur de la création contemporaine, de l'accessibilité au plus grand nombre de ses collections et du renforcement des partenariats publics et privés ».

C'est dans ce nouveau cadre que prend place le service de conservation préventive et de restauration qui est rattaché au département du patrimoine et des collections. Ce changement est important dans la vie de l'établissement mais sans incidence sur cette communication qui fait le point sur les quarante ans d'existence de l'atelier de conservation-restauration au sein de l'établissement.



Fig. 1 - Sèvres - Cité de la Céramique. Le bâtiment du musée, abritant les collections. Le service de conservation préventive et de restauration se situe au dernier étage, derrière le fronton sculpté de droite  
© Véronique Milande

Le service de conservation préventive et de restauration, plus familièrement appelé « l'atelier » (fig. 1), s'est constitué suite au traumatisme subi par le musée et la manufacture lors du bombardement des villes de Sèvres et de Boulogne-Billancourt le 3 mars 1942 (fig. 2 et 3). Les usines Renault, très proches, en étaient la cible. Une des bombes est tombée dans le jardin, entre le musée et la manufacture et le souffle de la déflagration a provoqué d'importants dégâts sur les collections exposées.



Fig. 2 et 3 - Vue de salles du musée national de Céramique après le bombardement du 3 mars 1942 © Photographie MNC

La nécessité et la volonté de réparer les dégâts ont peu à peu conduit à la création d'un atelier au sein même du musée. Il a été officialisé en 1971, avec la nomination à sa tête d'un restaurateur, céramiste de formation. Il est parti à la retraite en 2001 et le poste de chef de travaux d'art en conservation préventive et restauration a été maintenu. Un concours de

recrutement a été organisé et j'ai ainsi intégré l'équipe du musée afin de poursuivre les missions de ce service.

Quasiment tous les étudiants des formations publiques en conservation-restauration, spécialité céramique, qu'ils soient issus de l'Institut National du Patrimoine ou du Master de Conservation-Restauration des Biens Culturels de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, sont venus en stage dans cet atelier du temps de M. Guy Sarrauste de Menthères, mon prédécesseur. Lorsque ces professionnels reviennent aujourd'hui au musée, ils sont toujours émus de revoir l'atelier et de me dire, à la fois rassurés mais étonnés : « Rien n'a changé ». Ayant moi-même été stagiaire, je le confirme !

Je continue d'ailleurs la tradition des stages dans cette institution en accueillant les étudiants des mêmes formations et le premier stagiaire que j'ai accueilli en 2001 m'a récemment dit la même chose : « Rien n'a changé ! ». En effet, les équipements nécessaires ont été acquis petit à petit mais certaines installations sont déjà vétustes et n'ont jamais été remplacées.

## 1. UN ATELIER SOUS LES TOITS

L'atelier est situé au dernier étage du musée, sous les combles, dans le pavillon ouest. Il occupe environ 60m<sup>2</sup> répartis en quatre pièces mansardées de tailles très inégales. Les deux plus petites sont le local de stockage (matériel, produits non toxiques) et le bureau : elles font respectivement 3m<sup>2</sup>. Elles ne sont pas éclairées par la lumière naturelle. Les deux autres pièces bénéficient d'un éclairage naturel, dispensé à la fois de manière zénithale et par deux lucarnes dans la plus grande pièce alors qu'une seule lucarne éclaire l'autre. En conséquence, l'éclairage naturel est insuffisant et doit être perpétuellement complété.

L'aménagement a permis d'installer cinq postes de travail.

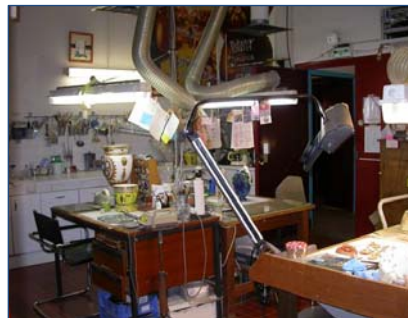


Fig. 4 - Vue de la pièce principale de l'atelier  
© Véronique Milande



Fig. 5 - Vue de la pièce de stockage des œuvres de grande dimensions, avec cabine de peintures et armoires à solvants. La lumière naturelle n'entre que par cet unique lucarne. © Véronique Milande

Les deux pièces principales ont des fonctions différentes : la première (fig. 4), avec deux points d'eau, est dédiée aux opérations de réception des œuvres (constats, prises de vues, mesures, nettoyages) et aux opérations salissantes (comblements, ponçage, etc.).

La seconde (fig. 5) sert de zone de stockage d'œuvres de grandes dimensions en attente, de pièces en cours de restauration mais aussi de réserve de produits et solvants. Elle contient également la cabine de peinture pour l'utilisation occasionnelle de l'aérographe.

L'atelier possède des équipements en rapport avec la sécurité des personnes :

- un **système de ventilation** : il est visuellement impressionnant mais il présente l'inconvénient d'être très bruyant, donc difficile à supporter sur une longue durée.
- une **sorbonne** dont la fermeture est mécanique. C'est un système à crans, sans roulement ni système de coulissage et la manipulation du lourd panneau s'avère difficile. Elle est donc peu utilisée.
- deux **tables aspirantes** fonctionnelles mais dont les tuyaux d'évacuation n'ont jamais été branchés sur le système d'aspiration ou sur l'extérieur. Elles sont donc utilisées comme de simples plans de travail.
- une **cabine de peinture** avec sa propre ventilation. Elle est en état de marche mais le système d'aspiration est insuffisant. Elle doit donc être complétée par le système de ventilation général.
- deux **armoires à solvants**. L'une, achetée en 2007, est plus fonctionnelle et plus hermétique que la première, plus ancienne ; mais pour ces deux meubles, le système d'évacuation des vapeurs toxiques est resté obturé, faute d'évacuation. Cela les réduit donc à l'état de simples armoires métalliques isolantes et il est dommage de constater qu'elles ne remplissent pas totalement leurs fonctions.
- trois **extincteurs** (deux à eau et un au dioxyde de carbone) : en institution, nous avons la chance d'être entourés d'agents de surveillance et de sécurité, formant un véritable service performant, vigilant, réactif et à l'écoute de nos problèmes. Ils s'occupent de la vérification des extincteurs avec les pompiers. Des stages de sécurité incendie nous sont régulièrement proposés. Mes confrères indépendants ne bénéficient pas des mêmes avantages dans ce domaine.

Cet atelier de conservation-restauration possède donc à la fois des équipements vétustes, des équipements incomplètement installés et des équipements fonctionnels.

## 2. POUR TOUT PROBLEME, IL EXISTE UNE SOLUTION

### A. LA RENOVATION

La première solution qui vient à l'esprit, c'est celle de la rénovation. Mais toute rénovation a un coût financier important. Cela n'a donc pas été fait à Sèvres jusqu'à présent. Essayons d'en déterminer les raisons.

Tout d'abord, lorsque le travail est fait, que la bonne marche du service n'est pas entravée par la vétusté des équipements, il est plus difficile de convaincre qu'il y a des choses à changer. Ensuite, dans le cas particulier de Sèvres, la localisation de l'atelier (en étage), sa taille trop exigüe et son éclairage insuffisant n'en font pas un lieu très adapté. Dans ce cas, il est logique de se demander s'il est opportun de rénover un tel lieu. Des équipements neufs ne pallieront pas ses insuffisances. Régulièrement, l'idée du déménagement revient dans les

conversations. Déménager... mais pour aller où ? La réunion récente de la manufacture et du musée offre de nouvelles perspectives et c'est donc la solution qui va être privilégiée dans les mois à venir.

## B. LE CHANGEMENT DES HABITUDES

En conséquence, il a fallu jusqu'à présent m'adapter à la situation existante et chercher des solutions. **S'adapter, cela signifie changer ses habitudes.**

Voici ce qui a été mis en œuvre :

- le renforcement des équipements de protections peu coûteux : lunettes, gants, masques ;
- privilégier les pratiques non toxiques comme le nettoyage à la vapeur d'eau sous pression plutôt qu'un nettoyage avec des solvants potentiellement toxiques. Cela reste bien sûr conditionné à l'innocuité de la méthode sur le bien culturel.
- organiser la succession des opérations de restauration. Ce n'est pas simple quand les objets sont nombreux, de taille et de nature différentes, dans des états de dégradation différents et qu'ils doivent être rendus dans des délais contraignants.
- remplacer les produits toxiques par des produits non toxiques. Nous essayons par exemple de privilégier des peintures dont le liant est aqueux.
- dans la recherche d'un solvant approprié, nous établissons une progression dans les tests, du solvant moins toxique au plus toxique. Il faut éviter d'utiliser directement le plus efficace s'il est le plus toxique.
- ranger les armoires à solvants afin de trouver rapidement ce que l'on cherche et de ne pas laisser trop longtemps les portes ouvertes.

Lorsqu'il devient inévitable d'utiliser un produit irritant, dangereux pour les voies respiratoires, il faut alors choisir le jour et le moment de son utilisation :

- pas lorsque nous sommes plusieurs dans ce lieu trop exigü ;
- pas le matin afin que l'odeur ne persiste pas toute la journée ;
- attendre d'avoir plusieurs œuvres nécessitant la même mise en œuvre, avec le même produit, pour n'en préparer et ne l'utiliser qu'une fois ;
- vérifier que l'ouverture des fenêtres est possible le jour où les odeurs rendent nécessaires leurs ouvertures. En effet, les fenêtres étant des vasistas dans le toit, on ne peut les ouvrir un jour de pluie sans qu'il pleuve dans l'atelier !
- se réserver une occupation à l'extérieur de l'atelier afin de pouvoir le quitter une fois que l'odeur s'est installée.
- inciter ses collègues du musée à venir régulièrement dans l'atelier car ils sont plus sensibles aux odeurs quand ils pénètrent dans la pièce que ceux qui y travaillent. En effet, lorsqu'on est en contact prolongé avec une odeur, on ne perçoit plus son intensification. Les personnes nouvellement arrivées se sentent donc beaucoup plus agressées par les odeurs ; ils s'en plaignent et c'est une alerte à considérer.

Toutes ces mesures semblent simples à appliquer. Elles le sont lorsqu'on travaille seul mais cela devient plus compliqué lorsque nous sommes plusieurs et qu'il y a des délais d'achèvement à respecter et des urgences imprévues à gérer.

Il faut donc **rationaliser les étapes de nos travaux respectifs et anticiper au mieux toutes les phases d'une intervention.**

Il convient enfin de considérer la solitude que peut ressentir le professionnel de la conservation-restauration en institution quand il s'agit d'améliorer ses conditions de travail et de sécurité.

Les collègues craignant les **produits toxiques** pour leur propre santé, il est relativement aisé de faire adopter des mesures bénéfiques dans ce domaine. Mais dès que le sujet de l'**ergonomie** est abordé, c'est différent. Il y a peu d'efforts financiers envisagés pour une personne seule ayant une fonction si particulière ; ce sont des dépenses qui apparaissent souvent superflues. Si le travail est correctement effectué et que la personne n'est pas arrêtée pour des problèmes de santé, pourquoi alors dépenser de l'argent, vite absorbé par une dépense plus urgente et qui semble plus utile. Le risque à court terme est privilégié au détriment du risque à long terme... mais c'est une tendance générale.

Il faut également considérer le **stress** lorsque nous devons nous même gérer le risque et continuellement trouver des solutions de fortune.

Il est également particulièrement difficile d'imposer des fournisseurs spécialisés car souvent plus chers. La mutualisation des besoins est recherchée afin de faire baisser les coûts sans que soient prises en compte les spécificités des demandes du service de conservation-restauration, si différent des autres services.

## Conclusion

Il nous appartient de trouver le juste milieu dans nos demandes : par rapport à soi, aux stagiaires que nous accueillons, aux œuvres et au budget de l'établissement. Il faut apprendre à demander ce qu'il faut quand il faut... et à la bonne personne ! Nous accueillons de nombreux stagiaires que nous nous devons de faire travailler dans les conditions les meilleures. Nous ne devons pas oublier que pour eux, un service de conservation-restauration dans une institution leur apparaît d'emblée comme un modèle... dans tous les domaines, y compris celui de la sécurité au travail. Cependant, ils sont là pour apprendre la réalité du travail au quotidien et la distance qui sépare la théorie de la pratique est parfois plus importante que prévue ! Nous leur enseignons que la sécurité au travail se construit au jour le jour et qu'il ne faut jamais relâcher son attention.